

Chers Parents,

À l'approche de la rentrée scolaire, le Conseil communal souhaite rappeler quelques bonnes pratiques, afin de garantir la sécurité des enfants aux abords de l'école.

### **PRIVILÉGIER LE CHEMIN DE L'ÉCOLE À PIED**

Dans la mesure du possible, nous encourageons vivement les enfants à se rendre à l'école à pied, en empruntant les chemins des écoliers validés par le BPA.

Ces itinéraires ont été définis, afin d'offrir aux enfants des parcours adaptés et de favoriser des déplacements aussi sûrs que possible.

Se rendre à pied à l'école permet également aux enfants d'apprendre progressivement à connaître leur environnement, à identifier les dangers liés à la circulation et à adopter les bons comportements en tant qu'usagers de la route. La marche favorise par ailleurs l'activité physique, l'autonomie et les échanges avec leurs camarades.

Nous invitons donc les parents à privilégier ces chemins sécurisés et à accompagner leurs enfants durant les premiers trajets, lorsque cela est nécessaire, afin qu'ils puissent progressivement les emprunter de manière autonome.



- MONTs / JOULIN / CHAMP-JORDAN
- SIONGE
- SALETTA
- CHAMPY
- ST-MICHEL
- ROULEMA / PERRAUSA / ONDINE
- NETTON-BOSSON
- COMBA / PAYS-DES-OISEAUX
- ▲ ZONE DE VIGILANCE

## KISS & RIDE EN CAS DE DÉPLACEMENT EN VOITURE

Lorsque l'utilisation de la voiture est nécessaire, nous vous rappelons que l'action **Kiss & Ride** est toujours en vigueur sur le parking situé à la **Route des Monts 14**.

Le principe est simple : il n'est pas nécessaire de stationner. Il suffit d'entrer dans le parking, de circuler jusqu'à la zone dédiée à la **dépose-minute**, indiquée en bleu sur le plan ci-dessous, puis de s'avancer jusqu'à l'extrémité de cette zone.

Après avoir déposé votre enfant, celui-ci rejoint l'école en empruntant le chemin piétonnier, indiqué en vert sur le plan.

Pour garantir la sécurité de tous, nous vous remercions de veiller, dans la mesure du possible, à ce que votre enfant sorte du côté droit du véhicule, afin qu'il se trouve directement dans la zone sécurisée.

**Le dépassement par la gauche est strictement interdit.**

Nous vous rappelons également qu'il est **interdit de déposer les enfants sur le parking Hubert-Charles**.

## ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS

Si l'utilisation de la voiture s'avère indispensable, nous vous invitons à prévoir suffisamment de temps pour le déplacement, à utiliser uniquement les emplacements prévus à cet effet et à **éviter toute manœuvre inutile à proximité de l'école**.

Une autre solution consiste à stationner à une certaine distance et à effectuer la dernière partie du trajet à pied avec votre enfant.

Par leur comportement, les adultes jouent également un rôle essentiel : les enfants apprennent en observant leurs parents et développent ainsi progressivement les bons réflexes dans la circulation.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre collaboration et votre engagement en faveur de la sécurité de tous les écoliers.

**Le Conseil communal**

## PLAN DE SITUATION



Riaz, le 20 août 2026